

M. Wright:

D. Selon eux les frais d'élevateurs sont calculés d'après les recettes qu'ils effectuent aux élevateurs-terminus.—R. En effet.

D. Et si vous changiez les recettes à leurs élevateurs-terminus, il leur faudrait demander des frais plus élevés.—R. Ils prétendent qu'ils ont conclu un accord avec nous en vertu duquel ces frais sont inclus et que si nous devons réduire ces frais dans certains secteurs il leur faudrait demander une compensation dans d'autres secteurs afin de compléter le montant des bénéfices qu'ils devraient toucher.

M. CHARLTON: Y a-t-il beaucoup de blé en entrepôt dans ces terminus?

Le TÉMOIN: Non; il y en avait il y a trois ou quatre ans. Il y avait de grosses quantités de blé dans l'Ouest. On a fait grand usage des élevateurs publics de l'Ouest; et dans l'Est on a fait grand usage des élevateurs publics de Prescott, Port-Colborne, et dans une certaine mesure, de ceux de Québec et de Montréal.

M. ROSS: Si vous voulez bien jeter un coup d'œil sur le paragraphe relatif au transport, page 6, je vois qu'il est fait mention des besoins en blé et du fait que votre programme d'expédition pour l'automne de 1948 n'a pas été complètement exécuté. Je suppose qu'il s'agit là du mouvement du grain vers l'Est, et je vois qu'il est aussi fait mention du lin; je note également que vous indiquez qu'il y a eu manque d'espace dans les élevateurs. Cet espace a-t-il été aussi rempli avec du grain ou y avait-il du lin également?

Le TÉMOIN: Nous n'avons aucune quantité de lin cette année-là sauf à la tête des Lacs et dans l'Est.

Le très hon. M. HOWE: Malheureusement, la loi adoptée par le Parlement fixait un prix pour le lin livré à Fort-William ou à Port-Arthur.

Le PRÉSIDENT: Je sais que la loi était inapplicable à Saskatoon.

Le TÉMOIN: Je crois que si cette loi avait été adoptée assez tôt en dépit de la difficulté mentionnée par M. Howe, nous aurions pu y remédier mais au moment où elle nous a été accordée, il n'y avait plus rien à faire.

M. WRIGHT: La Commission essaie-t-elle de transporter des céréales secondaires aussi loin que possible par bateau aux divers élevateurs et entrepôts de l'État, élevateurs-terminus compris?

Le TÉMOIN: Non, nous vendons nos céréales secondaires à la tête des Lacs.

M. Jutras:

D. Auriez-vous la bonté de regarder à la page 10, article 15, "Prix de vente—Blé de la catégorie II". Pour la campagne agricole de 1945-1946, le prix du blé exporté a été de \$1.55, prix du Royaume-Uni, et le prix sur le marché canadien durant cette période a été apparemment de \$1.25; tandis qu'à la fin de l'année 1946-1947, le prix moyen de la catégorie II a été de \$2.43 et, je crois, le prix du Royaume-Uni \$1.55 pour cette période: eh bien! quel serait alors le prix moyen sur le marché canadien pour cette période?—R. Vous le trouverez à la page précédente.

D. Où voyez-vous cela à la page 9? Le prix ne paraît pas pour chaque campagne agricole, c'est le prix total pour toute la période.—R. Si vous vous reportez au renvoi à la page 9, vous verrez que le prix sur le marché canadien a été de \$1.25 le boisseau du 1^{er} août 1945 au 17 février 1947.